

## Le nouvel ordre des trois cas d'égalité de triangles

J'ai une petite remarque à présenter concernant l'ordre des cas d'égalité de triangles, le 1er et le 2eme cas.

Le 1er et le 2eme cas sont mal classés :  
Examinons le 3eme cas qui veut dire 3 cotés (égaux).

Par analogie au 3eme cas (qui correspond au 3 cotés).  
Le 2eme cas doit correspondre au 2 cotés.  
Le 1er cas doit correspondre à 1 coté.

Dans le collège on remarque :

- Le 1er cas correspond au 2 cotés (qui n'est pas analogue 3eme cas)
- Le 2eme cas correspond au 1 coté (qui n'est pas analogue 3eme cas)
- Le 3eme cas correspond 3 cotés (qui est juste)

J'ai voulu juste appliquer une mnémotechnie pour le collégien.  
Que pensez-vous.

Voici l'avis de Daniel Perrin :

« C'est effectivement l'une des possibilités, mais l'autre est de suivre l'ordre d'Euclide : le premier cas (deux côtés et un angle) est celui qui apparaît le premier dans les éléments.

Cela étant, une autre manière de dire est de les appeler ACA, CAC et CCC pour dire côté-angle-côté, etc. C'est ce que font les anglo-saxons qui disent SAS, etc. »

Sebaa Djelloul

E-mail : dsebaa@yahoo.fr